

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ DE TENGO

relatif aux documents transmis par une entreprise en vue d'une démonstration, d'un test ou d'un pilote de la Solution Tengo

Tengo SAS · 3 boulevard de Sébastopol, 75001 Paris · RCS Paris 779.807.592 · www.tengo.cc

Le présent engagement est souscrit par Tengo SAS, société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 779.807.592, dont le siège social est situé 3 boulevard de Sébastopol, 75001 Paris, représentée par son Président (ci-après « Tengo »).

Il est souscrit au bénéfice de toute entreprise qui transmet à Tengo des documents issus de ses réponses à des marchés publics en vue d'une démonstration, d'un test ou d'un pilote de la Solution (ci-après le « Bénéficiaire »). Il est signé par Tengo et publié par elle. Il n'appelle ni signature, ni information, ni formalité de la part du Bénéficiaire : la transmission des documents suffit à le rendre opposable à Tengo.

1. Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent à l'ensemble du présent engagement.

- « **Bénéficiaire** » : toute entreprise qui transmet à Tengo, directement ou par l'intermédiaire de ses collaborateurs, des Documents du Bénéficiaire aux fins d'une Démonstration.
- « **Démonstration** » : toute démonstration personnalisée, tout atelier, tout test et tout pilote de la Solution ou de l'un de ses modules, réalisé à partir des Documents du Bénéficiaire.
- « **Documents du Bénéficiaire** » : l'ensemble des documents, données et informations transmis à Tengo par le Bénéficiaire aux fins d'une Démonstration, notamment ses réponses antérieures à des consultations, mémoires techniques, cadres de réponse, éléments de prix, références et moyens humains, quels qu'en soient la forme et le support.
- « **Engagement** » : le présent document, y compris son Annexe 1, dans sa version en vigueur à la date de la Transmission.
- « **Informations Confidentielles** » : les Documents du Bénéficiaire ainsi que toute information non publique portée à la connaissance de Tengo à l'occasion de la préparation, de la réalisation ou du suivi d'une Démonstration, quels qu'en soient la forme, le support ou le mode de transmission (écrit, oral, électronique, visuel, partage d'écran, accès à un environnement de test).
- « **Règles sur les Données Personnelles** » : le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans leur version en vigueur.
- « **Site** » : le site internet de Tengo accessible à l'adresse <https://www.tengo.cc/> ainsi que l'ensemble de ses sous-domaines.
- « **Solution** » : la solution en ligne dénommée « Tengo », mise à disposition en mode « Software as a Service » et accessible à l'adresse <https://app.tengo.cc/>, ainsi que l'ensemble de ses modules.
- « **Transmission** » : la première communication de Documents du Bénéficiaire à Tengo aux fins d'une Démonstration. La date de la Transmission constitue la date de prise d'effet de l'Engagement à l'égard du Bénéficiaire concerné.

2. Objet, opposabilité et champ d'application

2.1 L'Engagement a pour objet de définir les obligations que Tengo souscrit à l'égard du Bénéficiaire au titre des Informations Confidentielles, sans qu'aucune démarche ne soit requise de sa part.

2.2 L'Engagement constitue un engagement unilatéral de volonté de Tengo. Il est opposable à Tengo par tout Bénéficiaire du seul fait de la Transmission, et peut être invoqué par lui en justice.

2.3 Il s'applique à toute Démonstration, quel que soit le module concerné, qu'elle donne lieu ou non à la conclusion d'un contrat, et couvre également les informations échangées antérieurement à la Transmission dans la perspective de la Démonstration.

2.4 L'Engagement ne prive le Bénéficiaire d'aucun droit issu de la loi, notamment de la protection du secret des affaires prévue aux articles L. 151-1 et suivants du Code de commerce. Il n'impose aucune obligation au Bénéficiaire.

3. Engagements de Tengo

Tengo s'engage à :

- conserver les Informations Confidentielles strictement secrètes, en leur appliquant au minimum le degré de protection qu'elle applique à ses propres informations les plus sensibles, et en tout état de cause un degré de protection raisonnable au regard de l'état de l'art ;
- ne les utiliser que pour les seuls besoins de la préparation, de la réalisation et du suivi de la Démonstration au bénéfice du Bénéficiaire, à l'exclusion de tout autre usage, direct ou indirect ;
- ne les divulguer à aucun tiers, sous la seule réserve de l'article 4 ;
- ne pas les copier, reproduire, enregistrer ni retranscrire au-delà de ce qui est strictement nécessaire à cette finalité ;
- informer le Bénéficiaire sans délai de toute divulgation, perte ou utilisation non autorisée dont elle aurait connaissance, et prendre les mesures correctives appropriées.

Ces obligations s'appliquent sans qu'il soit nécessaire que les Informations Confidentielles portent une mention « confidentiel » ou équivalente.

4. Personnes ayant accès aux Informations Confidentielles

4.1 L'accès aux Informations Confidentielles est restreint aux seuls collaborateurs et dirigeants de Tengo strictement impliqués dans la Démonstration, tenus à une obligation de confidentialité au moins équivalente. Leur liste nominative est communiquée au Bénéficiaire sur simple demande adressée à bonjour@tengo.cc.

4.2 Pour l'hébergement et les traitements techniques nécessaires à la Démonstration, Tengo ne recourt qu'aux sous-traitants listés en Annexe 1, tous liés par des engagements de confidentialité et de sécurité équivalents. Tengo demeure responsable de leurs actes et omissions comme des siens propres.

4.3 Toute modification de la liste figurant en Annexe 1 est publiée sur le Site au moins quinze (15) jours avant son entrée en vigueur. La version de l'Annexe 1 applicable à un Bénéficiaire est celle en vigueur à la date de la Transmission ; elle lui est communiquée sur simple demande.

4.4 La divulgation est également autorisée lorsqu'elle est requise par une disposition légale ou réglementaire, par une juridiction ou par une autorité compétente. Elle est alors limitée au strict nécessaire et Tengo en informe préalablement le Bénéficiaire, dans la mesure où la loi le permet.

5. Absence d'entraînement de modèles d'intelligence artificielle

5.1 Tengo n'utilise pas les Documents du Bénéficiaire, en tout ou partie, pour entraîner, affiner, évaluer ou améliorer un modèle d'intelligence artificielle, qu'il soit développé par elle ou par un tiers.

5.2 Les traitements automatisés réalisés dans le cadre de la Démonstration le sont sous régime contractuel de non-rétention et de non-entraînement auprès des fournisseurs de modèles listés en Annexe 1.

6. Non-réutilisation à l'égard des tiers

Tengo ne réutilise aucun élément issu des Documents du Bénéficiaire, y compris sous forme extraite, anonymisée, reformulée ou agrégée, dans une démonstration, un support commercial, un jeu de données ou une réponse destinés à un tiers, et en particulier à un concurrent du Bénéficiaire.

7. Localisation et sécurité des données

7.1 Les Documents du Bénéficiaire sont hébergés sur des infrastructures situées dans l'Union européenne.

7.2 Par exception, les seuls traitements identifiés comme tels en Annexe 1 peuvent impliquer un transfert hors de l'Union européenne. Ces transferts sont encadrés par les clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne sur le fondement de l'article 46, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/679.

7.3 Tengo met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des Informations Confidentielles, notamment le cantonnement des environnements de démonstration et le contrôle des accès. Le détail de ces mesures est communiqué sur simple demande.

8. Conservation, suppression et restitution

8.1 Tengo supprime les Documents du Bénéficiaire et leurs copies dans un délai de trente (30) jours à compter de la Démonstration ou, si aucune Démonstration n'a lieu, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la Transmission.

8.2 Tengo procède à cette suppression sans délai, et en tout état de cause dans un délai de quinze (15) jours, sur simple demande adressée à bonjour@tengo.cc, et en atteste par écrit.

8.3 Tengo peut conserver un exemplaire dans la seule mesure nécessaire au respect de ses obligations légales, réglementaires ou d'archivage, ou lorsque la suppression est techniquement impossible du fait de sauvegardes automatiques. Les obligations du présent Engagement continuent de s'appliquer à ces éléments jusqu'à leur effacement.

8.4 L'obligation de suppression prévue à l'article 8.1 ne s'applique pas si le Bénéficiaire et Tengo concluent un contrat portant sur la Solution, auquel cas les stipulations dudit contrat prennent le relais conformément à l'article 12.

9. Durée

9.1 Les obligations de Tengo demeurent en vigueur pendant cinq (5) ans à compter de la Transmission.

9.2 Par exception, les informations constitutives d'un secret des affaires au sens de l'article L. 151-1 du Code de commerce restent protégées aussi longtemps qu'elles conservent ce caractère.

10. Exclusions

Ne sont pas couvertes par l'Engagement les informations dont Tengo peut établir par écrit :

- qu'elles étaient ou sont devenues publiques, sans manquement de sa part ni de celle des personnes visées à l'article 4 ;
- qu'elle les détenait légitimement avant leur communication ;
- qu'elles lui ont été communiquées par un tiers non tenu à une obligation de confidentialité ;
- qu'elle les a développées de manière autonome, sans utiliser les Informations Confidentielles.

11. Propriété, absence de garantie et absence d'engagement contractuel

11.1 La communication d'Informations Confidentielles n'opère aucun transfert ni concession de droit de propriété intellectuelle, de licence ou d'autre droit au profit de Tengo. Le Bénéficiaire demeure seul titulaire des droits sur les Documents du Bénéficiaire.

11.2 La Démonstration est réalisée à titre gratuit. Les résultats présentés à cette occasion ne constituent pas un engagement de performance et sont fournis en l'état.

11.3 L'Engagement ne constitue ni une offre, ni un engagement de conclure un contrat, ni une obligation de poursuivre les discussions. Il n'établit aucune société, aucun mandat, aucune coentreprise ni aucun partenariat.

12. Données à caractère personnel

12.1 Tengo invite le Bénéficiaire à occulter, dans les Documents du Bénéficiaire, les données à caractère personnel non nécessaires à la Démonstration, notamment les curriculum vitae nominatifs.

12.2 Pour les données à caractère personnel nécessairement présentes dans les Documents du Bénéficiaire, Tengo agit en qualité de sous-traitant du Bénéficiaire au sens de l'article 28 du règlement (UE) 2016/679, pour la seule finalité de la Démonstration et pour la durée prévue à l'article 8. Le traitement est réalisé dans les conditions prévues aux articles 3 à 8 du présent Engagement, qui valent instructions documentées. Un accord de sous-traitance dédié est mis à disposition sur demande.

12.3 Les données de contact des interlocuteurs du Bénéficiaire sont traitées par Tengo en qualité de responsable de traitement, aux seules fins de gestion de la relation, conformément à sa politique de confidentialité accessible sur le Site.

13. Articulation avec un contrat ultérieur

Si le Bénéficiaire conclut avec Tengo un contrat portant sur la mise à disposition de la Solution, les conditions générales et les documents contractuels afférents prévalent sur le présent Engagement pour les informations et documents relevant de leur champ d'application, à compter de leur date d'entrée en vigueur. Les articles 5, 6 et 9 continuent toutefois de s'appliquer aux Documents du Bénéficiaire transmis avant cette date.

14. Manquement

Tout manquement au présent Engagement ouvre droit, au profit du Bénéficiaire, à la réparation intégrale du préjudice subi, sans préjudice de la faculté de solliciter en référé toute mesure d'interdiction ou de cessation.

15. Version applicable et modifications

15.1 Tengo peut faire évoluer le présent Engagement pour l'avenir. La version applicable à un Bénéficiaire est celle publiée sur le Site à la date de la Transmission ; aucune modification ultérieure ne peut lui être opposée.

15.2 Les versions antérieures sont archivées par Tengo et communiquées sur simple demande adressée à bonjour@tengo.cc.

16. Divers, droit applicable et juridiction

16.1 Si une stipulation du présent Engagement est jugée invalide ou inapplicable, elle est réputée modifiée dans la mesure minimale nécessaire à sa validité, ou réputée non écrite, sans affecter la validité des autres stipulations.

16.2 Le fait pour Tengo de ne pas exiger l'application d'une stipulation, de façon permanente ou temporaire, ne vaut pas renonciation aux droits qui en découlent.

16.3 En cas d'opération entraînant une transmission universelle du patrimoine de Tengo ou un changement de contrôle la concernant, le présent Engagement est transmis de plein droit et demeure opposable.

16.4 Le présent Engagement est signé par voie électronique, ce qui vaut signature originale, conformément aux articles 1365 et suivants du Code civil et au règlement (UE) n° 910/2014 du 23 juillet 2014.

16.5 Le présent Engagement est régi par le droit français. Tout litige relatif à sa validité, son interprétation ou son exécution relève de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris.

Annexe 1 · Sous-traitants intervenant dans la Démonstration

Les sous-traitants suivants peuvent intervenir dans l'hébergement et le traitement technique des Documents du Bénéficiaire aux fins de la Démonstration. Tous sont liés par des engagements de confidentialité et de sécurité équivalents à ceux du présent Engagement. Les fournisseurs de modèles d'intelligence artificielle sont contractuellement soumis à un régime de non-rétention et de non-entraînement.

Sous-traitant	Service	Localisation des données	Transfert hors UE
Amazon Web Services	Hébergement des serveurs	Francfort (Allemagne), Paris (France)	Non
Salesforce (Heroku)	Hébergement des serveurs	Francfort (Allemagne), Dublin (Irlande)	Non
Elastic Cloud	Hébergement des serveurs	Dublin (Irlande)	Non
Supertokens	Authentification	Dublin (Irlande)	Non
Datadog	Gestion des journaux techniques	Allemagne	Non
Twilio (Sendgrid)	Envoi d'e-mails	États-Unis	Oui
OpenAI	Modèle d'intelligence artificielle	États-Unis	Oui
Cohere	Modèle d'intelligence artificielle	États-Unis	Oui

Les transferts hors de l'Union européenne identifiés ci-dessus sont encadrés par les clauses contractuelles types de la Commission européenne. Toute modification de la présente liste est publiée sur le Site au moins quinze (15) jours avant son entrée en vigueur, conformément à l'article 4.3.